

PROJET MINIER AKASABA OUEST : UNE PRESSION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA HARDE DE CARIBOUS FORESTIERS DE VAL-D'OR

Rouyn-Noranda, le 28 février 2017. – Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) présente ce soir le mémoire qu'il a déposé auprès de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le CREAT a souhaité mettre l'accent sur 6 principes de la Loi sur le Développement durable, soit la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support des écosystèmes, l'efficacité économique, le principe de pollueur-payeur et l'internalisation des coûts. Plusieurs aspects concernant le caribou forestier, son habitat, les espèces fauniques à statut, l'eau de surface et l'eau souterraine sont abordés dans ce mémoire. Selon le CREAT, il est essentiel de considérer les impératifs de protection des espèces menacées et de leurs habitats en amont des projets de développement.

Le caribou forestier

Le CREAT tient à rappeler que l'habitat de la harde de caribous forestiers de Val-d'Or est déjà hautement perturbé par les activités anthropiques avoisinantes et par la fragmentation du territoire forestier, notamment les chemins, les coupes forestières, d'anciens sites miniers, etc. La viabilité de cette harde isolée de moins de 20 individus est déjà compromise. Le promoteur doit s'engager à ne pas causer davantage de pression sur cette harde et sur son habitat. Selon M. Roland Lord, vice-président du CREAT : « *Ce projet minier contribuera à perturber davantage cette harde isolée. Le caribou forestier est très sensible à la fragmentation du territoire et aux perturbations anthropiques.* »

La construction d'un chemin d'accès

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait la construction d'un chemin d'accès de 7 km au site minier. Entre-temps, la compagnie forestière EACOM présentait son projet de construction d'un nouveau chemin forestier de 9 km. Même si ce dernier passe à proximité de la réserve de biodiversité des caribous de Val-d'Or, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a autorisé le chemin d'EACOM. D'après le CREAT, il semble que les critères d'impacts environnementaux n'ont pas été pris en compte pour autoriser ce chemin. Une analyse plus approfondie serait nécessaire afin d'identifier le chemin le moins dommageable pour le caribou forestier et qui intégrerait les deux usages, minier et forestier. M. Roland Lord précise,

« qu'actuellement, l'autorisation de la construction du chemin d'EACOM est contraire à toutes les recommandations émises par les gouvernements provincial et fédéral pour la protection du caribou forestier, et plus particulièrement pour le cas de la harde isolée de Val-d'Or. Pourtant, des sommes importantes sont investies chaque année pour tenter de sauver cette harde. Le CREAT observe ici un manque de vision globale et à long terme en lien avec le déploiement d'un réseau de chemins forestiers. Également, la construction d'un deuxième chemin devrait être évitée. »

À moins que des engagements sérieux et des mesures appropriées soient exigés par le gouvernement au promoteur, le CREAT est actuellement défavorable au projet tel qu'il est présenté. Des mesures de compensation à tous les niveaux seraient à adopter, en particulier, des mesures liées au cas unique que pose le projet en lien avec la présence d'une harde isolée de caribous forestiers. Cette recommandation pourrait également s'adresser à tout promoteur industriel dans ce secteur.

Pour consulter le mémoire du CREAT en ligne, suivre ce [lien](#).

À propos du CREAT

Le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable. Au cours des dernières années, le CREAT a été particulièrement actif dans divers dossiers ayant trait au développement minier, notamment par la rédaction de plusieurs mémoires, par sa participation à divers comités de suivi et en étant responsable du Comité mines du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

- 30 -

Source : Clémentine Cornille, directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
819 762-5770 - info@creat08.ca - www.creat08.ca